



Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Vendredi 12 décembre – 20h00
Grande Salle du Motty

Présidence : Mme Daniela Miéville
Scrutateurs : Mme Jade Hänni et M. Claudio Eyrauch
Secrétaire : Mme Silvana Passaro – silvana.passaro@ecublens.ch
Secrétaire suppl : Mme Fiona Calame – fiona.calame@ecublens.ch
Huissier : M. Florent Durussel

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 13 novembre 2025**
5. **Assermentation / Election**
6. **Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2026**
7. **Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2026**
8. **Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2026**
9. **Budget du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2026**
10. **Budget communal – Exercice 2026**
11. **Droit d'initiative**
 - a. (postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)
12. **Communications écrites et orales**

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

13. Divers

14. Allocution de M. Christian Maeder – Syndic

15. Discours de Mme Daniela Miéville – Présidente du Conseil

Mme la Présidente

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Monsieur l’Huissier,

Monsieur le Boursier

Monsieur le Technicien,

Mesdames les Secrétaires,

Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue à notre dernière séance du Conseil communal de cette année 2025.

1. Appel

Je passe sans plus tarder la parole à Mme la Secrétaire, Silvana Passaro. Je prie chaque Conseillère et Conseiller de répondre « présent » à l’annonce de son nom et d’actionner sa zapette à l’aide du bouton entrée.

⇒ L’appel annonce la présence de 55 Conseillères et Conseillers sur 73. 16 personnes se **sont excusées** et 2 Conseillers **arrivent plus tard**.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. La majorité est maintenant fixée à 28.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Geoffroy Colau, Giampiero Corrado Mattia De Cagna, Carla Della Vecchia, Deborah Demontis, Pierre Dufay de Lavallaz, Christine Gabriel, Ophély Gabriel, Daniel Gonzalez, Michel Haradhun, Belyse Nahimana, Virendra Kumar Parashar, Didier Realini, Diego Rindisbacher, José San Vicente, Taisia Terrettaz.

Mme la Conseillère Sandra Chevalley et M. le Conseiller Tony Manière arrivent plus tard.

2. Communication du Bureau

Votations Fédérales et cantonales du 30 novembre 2025

Le dimanche 30 novembre, a eu lieu le dépouillement des votations fédérales. Je remercie Mme la Secrétaire, Silvana Passaro, pour toute l’organisation ainsi que les membres du

Bureau. Mme la Présidente a été remplacée par la Vice Présidente et quant à Mme la Conseillère Stéphanie Aquin, elle a été remplacée par M. le Conseiller Lagrive que je remercie aussi.

Pour notre commune, il y a eu un taux de participation de 38,41%.

Les résultats pour les votations fédérales sont pour l'objet :

N° 1 : initiative service citoyen

- Oui --> 12,92%
- Non --> 87.08%

N° 2 : initiative pour l'avenir

- Oui --> 29.55%
- Non --> 70.45 %

Les résultats pour les votations communales sont pour l'objet :

N°1 : Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les Conseillères et les Conseillers aux Etats

- Oui --> 64.73%
- Non --> 33.41%
- Blancs --> 1.86 %

N°2 : Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement

- Oui --> 25.83%
- Non --> 70.21%
- Blancs --> 3.96%

N°3 : Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »

- Oui --> 34.91%
- Non --> 63.23%
- Blancs --> 1.86%

Avec l'arrivée de M. le Conseiller Tony Manière, le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 56 et la majorité est de 29.

Au chapitre du secrétariat

Je vous annonce que vous allez prochainement recevoir les décomptes de vacations pour l'année 2025. Merci de bien vouloir communiquer à notre Secrétaire, Silvana Passaro s'il y a des oublis et/ ou des erreurs.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu l'occasion de représenter le Conseil communal.

- Le samedi 29 novembre, Mme Bernier, la première vice-présidente a représenté le bureau à la brocante des 55+
- Le vendredi 5 décembre, Mme Bernier, la première vice-présidente a représenté le bureau à la fête des diplômés de l'Unil

Au chapitre des correspondances

- Le **28 novembre 2025**, j'ai reçu, un email de Mme la Conseillère Pamela Raboud, FORUM. Je vous en donne la lecture.

Mesdames,

Par la présente et comme convenu, je vous informe que je démissionne de mon poste de conseillère communale, ainsi que dans la commission permanente sécurité dans l'ouest lausannois au 30 novembre 2025.

Je vous remercie d'en prendre bonne note et vous adresse mes meilleures salutations.

Pamela Raboud

- Le **9 décembre 2025**, j'ai reçu un email de Mme la Conseillère Yasmina Sandoz du groupe des Verts-es. Je vous en donne la lecture.

Démission de la commission des finances

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

C'est avec regret que je vous annonce ma démission de la Commission des finances, avec effet immédiat.

J'ai eu le privilège de siéger au sein de cette commission pour cette législature et j'ai beaucoup apprécié le travail mené ensemble ainsi que la qualité des échanges.

A titre personnel, j'ai énormément apprécié le travail collaboratif, toujours dans la bonne humeur et dans un esprit constructif pour notre commune. J'ai énormément appris sur le fonctionnement financier d'une commune en général et je ne peux conseiller qu'à tous d'y passer pour comprendre ce travail de fond effectué en amont par les agents communaux.

Cependant, mes activités professionnelles ne me permettent plus d'assurer ce mandat avec la disponibilité nécessaire. Je préfère donc laisser ma place à une personne qui pourra y consacrer le temps requis et poursuivre sereinement la participation aux travaux de la commission.

Je remercie vivement les membres de la commission des finances pour la confiance témoignée et pour la collaboration constructive que nous avons partagée.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, l'expression de mes salutations distinguées.

Au chapitre des communications présidentielles

Le mercredi 19 novembre 2025, Mmes les Secrétares et moi-même avons eu le plaisir de recevoir le Préfet, M. Jonas Kocher, pour sa visite annuelle.

Cette entrevue permet de s'assurer que nos processus fonctionnent et que nous sommes alignés avec la loi sur les communes.

Notre Préfet a pu constater la qualité et la conformité de notre travail et des documents y relatifs.

Je remercie tout particulièrement notre secrétaire, Madame Silvana Passaro, pour le suivi et la préparation des nombreux documents demandés dans le cadre de cette visite.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **55 OUI**, 0 non et 0 abstention **que l'ordre du jour tel que présenté est accepté.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 13 novembre 2025

Mme la présidente

Vous avez toutes et tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

J'ouvre à présent la discussion sur ce procès-verbal.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je profite de cette prise de parole pour adresser à l'ensemble des membres, ainsi qu'à leurs familles, mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et pour l'année 2026.

Je souhaite également relever et saluer la démarche de Mme la Secrétaire consistant à solliciter, en amont, les Conseillers ayant pris la parole afin qu'ils transmettent le texte de leurs interventions, ainsi qu'à recueillir les réactions des membres à ce sujet. Cette démarche contribue à améliorer la qualité du procès-verbal. Je la remercie pour le travail accompli à cet effet.

Mme la Présidente

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 51 **OUI**, 0 non et 1 abstention **que le procès-verbal du 13 novembre 2025 est accepté.**

5. Assermentation/élection

Mme la Présidente

Suite à la démission de Mme la Conseillère Pamela Raboud, nous devons procéder à l'élection d'une Conseillère ou d'un Conseiller pour le Conseil intercommunal « sécurité publique dans l'Ouest lausannois »

J'attends vos propositions.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

Au nom du groupe FORUM, je propose la candidature de M. le Conseiller Bernard Cottier.

Mme la Présidente

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation M. le Conseiller Bernard Cottier.

Toujours suite à la démission de Mme la Conseillère Pamela Raboud, nous devons procéder à l'élection d'une Conseillère ou d'un Conseiller pour la « Plateforme Jeunesse ».

J'attends vos propositions.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

Au nom du groupe FORUM, je propose la candidature de Mme la Conseillère Carla Della Vecchia.

Mme la Présidente

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation Mme la Conseillère Carla Della Vecchia.

Suite à la démission de la Commission des finances de Mme la Conseillère Yasmina Sandoz, nous devons procéder à l'élection d'une Conseillère ou d'un Conseiller pour la Commission des finances.

J'attends vos propositions.

M. le Conseiller Charles Koller

Au nom du groupe LES VERT.E.S, je propose la candidature de M. le Conseiller Charles Koller.

Mme la Présidente

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation M. le Conseiller Charles Koller.

6. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2026

Mme la Présidente

A présent, je passe la parole à Monsieur le Conseiller Jean-Claude Merminod, rapporteur de la Commission des finances.

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod

Je vous lis les conclusions. Après délibération, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des Finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2026 de l'entente intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, tel que présenté.

Mme la Présidente

Je remercie Monsieur le Conseiller Merminod pour son rapport.

J'ouvre la discussion sur ce budget intercommunal.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions de ce budget tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, de Renens et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le budget 2026 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- ⇒ C'est avec **55 OUI**, 0 NON et 0 abstention que le **Budget 2026 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge tel que présenté est accepté.**

7. Budget de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) – Exercice 2026

Mme la Présidente

A présent, je passe la parole à Monsieur le Conseiller Remy Enga Luye, rapporteur de la Commission des finances.

M. le Conseiller Rémy Enga Luye

La Commission des finances soulève la note explicative de la ligne 63 du budget sur l'estimation de l'augmentation de la population, qui prête à confusion, alors que le budget 2026 est basé, au final, sur les chiffres de 2024, qui est en fait une bonne chose. Pour l'année prochaine, nous serons contents que cette erreur puisse être corrigée.

Après délibération, c'est avec 8 oui, 0 non et 1 abstention que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2026 de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) tel que présenté.

Mme la Présidente

Je remercie Monsieur le Conseiller Enga Luye pour son rapport.

J'ouvre à présent la discussion sur ce budget intercommunal.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions de ce budget tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le budget 2026 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- ⇒ C'est avec **53 OUI**, 0 NON et 1 ABSTENTION que le budget de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) – Exercice 2026 est accepté.

8. Budget de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2026

Mme la Présidente

A présent, je passe la parole à Monsieur le Conseiller Jean-Claude Merminod, rapporteur de la Commission des finances.

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod

Après délibération, c'était à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2026 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » tel que présenté.

Mme la Présidente

Je remercie Monsieur le Conseiller Merminod pour son rapport.

J'ouvre à présent la discussion sur ce budget intercommunal.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions de ce budget tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le budget 2026 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins / VS.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- ⇒ C'est avec **54 OUI** - 0 NON et 0 ABSTENTIONS que le **Budget 2026 de la Commission intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2026 est accepté.**

9. Budget du Service de défense contre l'incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2026

Mme la Présidente

A présent, je passe la parole à Monsieur le Conseiller Jean-Claude Merminod, rapporteur de la Commission des finances.

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod

Le budget 2026 du Service de défense, incendie et de secours (SDIS Chamberonne) augmente de Fr. 250 600, soit environ de +24.84%, par rapport au budget 2025 en passant de Fr. 1 008 700 à Fr. 1 259 300.

Les augmentations/diminutions de dépenses les plus importantes concernent les comptes :

- Fr. 150 000 au compte 650.3170.01 : nouveau compte pour l'organisation de la 120ème assemblée et concours de la fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers en 2027 afin de couvrir les avances de frais liés à la manifestation. Le même montant est prévu dans les produits compte 650.4399.02 revenus sponsors et subventions.
- Fr. 25 300 au compte 650.3189.00 : augmentation des charges, poste de Quartier-Maître de 60% à 80%
- La quote-part des dépenses des trois communes augmente en passant de Fr. 763 400 à Fr. 854 000, soit une augmentation de Fr. 90 600 par rapport au budget 2025.

Pour Ecublens, cela signifie une charge de Fr. 403 825, en augmentation de Fr. 37 786 par rapport au budget 2025 (population Ecublens au 31.12.2024. montant par habitant Fr. 30.156/habitant).

CONCLUSION

La Commission des finances encourage un suivi minutieux des charges et recettes liées au Concours FSVP 2027. D'une part, les recettes ne sont jamais garanties et d'autre part, le montant total des dépenses 2026-2027 n'est pas connu.

Après délibération, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2026 du Service de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne tel que présenté.

Mme la Présidente

Je remercie M. le Conseiller Merminod pour son rapport.

J'ouvre à présent la discussion sur ce budget.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

J'ai une question concernant le budget du SDIS Chamberonne. Je relève qu'en première page du budget figure l'introduction d'un poste administratif de quartier-maître à 60 %, avec une augmentation prévue à 80 % selon la grille salariale. Le rapport de la commission des finances mentionne également cet élément.

Je souhaite connaître les raisons de l'augmentation du taux d'activité de 60 % à 80 % et savoir si celle-ci correspond à une hausse de la charge de travail.

M. le Municipal Jean Cavalli

Je précise que ce poste de quartier-maître était déjà sous-doté depuis un certain temps et que le commandant ainsi que la direction du SDIS demandaient une augmentation du taux d'activité. Cette demande vise à répondre à l'évolution du SDIS pour les trois communes

d'Ecublens, Saint-Sulpice et Chavannes, qui connaissent un développement important, avec une hausse de la population et, par conséquent, une augmentation des interventions des sapeurs-pompiers.

Le quartier-maître assure notamment les tâches d'intendance et la gestion des soldes. Le nombre croissant d'interventions, notamment liées aux inondations répétées dues aux conditions météorologiques, aux inondations de caves et de locaux, ainsi qu'aux interventions de lutte contre le feu, entraîne une charge administrative accrue. Le quartier-maître a par ailleurs repris d'importantes tâches de secrétariat.

Ce poste constitue un élément central du fonctionnement du SDIS, majoritairement composé de sapeurs-pompiers volontaires, comme c'est le cas pour la grande majorité des SDIS en Suisse. Afin d'assurer une organisation efficace, il est nécessaire de disposer de davantage de temps pour ces tâches.

J'indique que l'augmentation de dépense, répartie entre les trois communes, peut être absorbée sans impact préjudiciable pour les finances communales. J'invite dès lors à approuver le budget 2026 du SDIS avec cette adaptation.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je souhaite également faire part de quelques questions concernant le budget 2026 du SDIS, en lien avec les festivités du 120e anniversaire de l'Assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers prévues en mai 2027.

Je relève que le budget présente une enveloppe de 150 000 francs pour cette manifestation. L'argumentaire accompagnant ce poste me paraît succinct, puisqu'il tient en deux phrases. Le montant de 150 000 francs figure dans les recettes du budget 2026 et correspond, selon le document, aux revenus de sponsors, subventions ou autres recettes liées à la manifestation.

Je m'étonne toutefois que des subventions puissent être encaissées avant la tenue de l'événement, celles-ci étant, dans mon expérience, généralement versées sur la base de factures effectives.

Je souhaite dès lors savoir quel sera le budget total prévu pour cette fête et s'il faut s'attendre à des montants complémentaires dans le budget 2027.

M. le Municipal Jean Cavalli

Je précise que des avances de frais devront déjà être engagées en 2026 en lien avec cette manifestation. Des réservations de locaux sont notamment en cours de négociation et engendrent des coûts importants.

À ce stade, soit deux ans avant l'événement, je ne suis pas en mesure de communiquer un budget global pour la manifestation. Le montant inscrit vise avant tout à provisionner des dépenses durant l'exercice 2026.

Je souligne que les sapeurs-pompiers constituent un corps reposant largement sur l'engagement volontaire et l'esprit de corps. Les commémorations et événements de cette nature revêtent une importance particulière pour eux. L'accueil du 120e anniversaire représente par ailleurs un honneur pour le SDIS Chamberonne.

Je relève qu'il s'agit également de témoigner de la reconnaissance envers les sapeurs-pompiers pour leur engagement au service de la population.

Même s'il est encore trop tôt pour présenter un budget global de la manifestation 2027, j'invite à accepter cette provision inscrite dans les comptes 2026. Il s'agit d'une autorisation de dépense dans le cadre du budget et non d'une obligation de dépense. Les comptes permettront ensuite de vérifier l'utilisation effective des montants engagés.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je souhaite, en réponse aux propos de M. le Municipal Cavalli, préciser que je soutiens pleinement le SDIS et que je tiens à exprimer ma reconnaissance envers les sapeurs-pompiers. Mes remarques ne remettent nullement en cause leur engagement.

Je relève néanmoins que le budget prévoit une augmentation des dépenses liées au SDIS d'une ampleur que je considère significative. Or, ce point est présenté de manière très succincte dans le document budgétaire.

Je précise que je ne fais pas partie de la Commission des finances et que je ne suis pas spécialiste en la matière. Il me semble toutefois inhabituel d'inscrire dans le budget 2026 des montants destinés à une manifestation prévue en 2027.

Je comprends que certaines dépenses puissent être engagées en 2026, mais je souhaite obtenir des clarifications à ce sujet.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Je précise que j'ai été commandant du SDIS Chamberonne. Cette précision vise uniquement à apporter un éclairage complémentaire à la discussion.

Je rappelle qu'en 2027 seront célébrés le 120e anniversaire de l'Assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers ainsi que le 20e anniversaire du SDIS Chamberonne, issu de la fusion des trois communes.

Il s'agit d'un complément d'information en lien avec les propos de M. Jean Cavalli.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je souhaite revenir sur les propos du Conseiller Süess. Lors de l'organisation d'une manifestation de cette envergure, avec des montants importants, il est légitime de disposer d'un budget de référence afin de pouvoir solliciter du sponsoring ou des subventions.

Je relève ma surprise de constater qu'aucun budget global ne soit établi ni disponible à ce jour alors que certaines dépenses semblent déjà engagées.

Je tiens par ailleurs à exprimer mon soutien au SDIS Chamberonne ainsi que ma reconnaissance envers les sapeurs-pompiers.

Je m'interroge néanmoins sur la manière dont la gestion financière est conduite pour les communes membres de cette association.

M. le Municipal Jean Cavalli

Je précise qu'il n'est pas inhabituel de répartir des dépenses sur deux exercices. Aucun montant n'était inscrit à ce titre dans le budget 2025. Il s'agit d'un nouveau compte créé spécifiquement pour cet anniversaire.

Il est courant, en matière de gestion financière, d'étaler certaines dépenses et de constituer une provision afin de pouvoir assumer les premières réservations et prestations liées à une manifestation, sans retarder les paiements dus aux prestataires.

Je rappelle qu'il s'agit d'une autorisation de dépense et non d'une obligation. Les comptes feront l'objet d'un suivi et seront présentés lors des boucllements 2026 et 2027.

Je relève que, rapportée au budget global du SDIS, cette dépense ne revêt pas un caractère exceptionnel, d'autant plus qu'un tel événement n'a pas lieu chaque année. Comme mentionné précédemment, cette manifestation coïncidera également avec les 20 ans du SDIS Chamberonne.

Je remercie les membres du Conseil pour la confiance accordée aux sapeurs-pompiers. Je précise enfin que les remarques formulées seront relayées dans le cadre du suivi politique du SDIS et prises en considération dans l'appréciation du projet.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Je relève qu'il est intéressant d'entendre un plaidoyer en faveur d'une augmentation des dépenses.

Je rappelle toutefois qu'un budget peut être accepté, refusé ou amendé. Je m'interroge dès lors sur la possibilité d'amender un budget intercommunal.

Dans l'affirmative, il serait envisageable de proposer la suppression du montant de 150 000 francs, quitte à le réinscrire ultérieurement lorsque les éléments seront plus clairs.

Je souhaite donc obtenir une clarification quant à la possibilité ou non d'amender un budget intercommunal.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Je relève que des éléments de réponse ont été apportés concernant les charges. Je souhaite toutefois obtenir des précisions au sujet des produits inscrits au budget.

Je m'interroge sur l'origine de ces recettes, notamment des subventions mentionnées, dont la provenance n'apparaît pas clairement.

Si ces produits ne proviennent pas des communes, je ne vois pas de motif de refus du budget. En revanche, s'ils devaient être financés par les communes, le Conseil communal pourrait se poser la question d'un refus ou d'un amendement du budget.

M. le Municipal Jean Cavalli

Je rappelle que, lors de la présentation d'un projet de dépense, il convient d'en examiner le coût global sous le poste concerné, en l'occurrence celui des pompiers.

Je relève que le commentaire du budget établi par le SDIS mentionne qu'un montant figurera dans les produits, correspondant aux revenus issus de sponsors, de subventions ou d'autres recettes liées à la manifestation. Des droits de participation sont également prévus et des démarches de sponsoring seront entreprises.

Je précise qu'un comité d'organisation a été constitué et qu'il aura pour tâche de rechercher les financements nécessaires. J'exprime le souhait que cette manifestation engendre une charge aussi limitée que possible pour les communes.

Il s'agit en l'état de fixer un cadre budgétaire, ces opérations transitant par les comptes communaux.

Mme la Présidente

Savez-vous si on peut amender un budget intercommunal ?

M. le Municipal Jean Cavalli

Si chaque commune devait amender le budget séparément — Saint-Sulpice, Chavannes et Ecublens — cela risquerait de rendre la situation difficilement gérable. La coordination entre les trois communes constitue un élément important dans ce dossier.

Je précise que ce budget a été soumis aux trois communes et que le montant concerné est réparti entre elles. Il ne s'agit donc pas d'une charge supportée uniquement par Ecublens. En tant que commune comptant le plus grand nombre d'habitants, Ecublens assume une part plus importante, mais les deux autres communes connaissent également une croissance démographique.

Ce montant doit être relativisé dans le cadre de la participation globale au SDIS.

J'invite dès lors à adopter ce budget afin d'éviter des complications liées à des décisions divergentes entre communes. À ce stade, je n'ai pas constaté de résistance particulière de la part des autorités de Chavannes et de Saint-Sulpice.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Je vous remercie pour les explications apportées. Je relève que la Commission des finances, dans son rapport, invite à une analyse attentive des comptes lorsque ceux-ci seront présentés.

Comme cela a été évoqué ce soir, je m'interroge sur la concordance entre des recettes et des dépenses déjà inscrites pour 2026 alors que la manifestation est prévue en 2027. Certains éléments me paraissent manquer de clarté.

Je tiens à exprimer mon soutien, ma reconnaissance et ma gratitude envers les sapeurs-pompiers pour le travail accompli. Ayant moi-même été pompier par le passé, je suis conscient de l'engagement que cela représente.

Il me semble toutefois que les sapeurs-pompiers méritent une présentation budgétaire plus détaillée. Les montants annoncés, tant en dépenses qu'en recettes, gagneraient à être davantage explicités afin d'en assurer la bonne compréhension.

Concernant l'augmentation du taux d'activité du quartier-maître, je ne remets pas en cause le besoin, mais il me semblerait souhaitable que cette évolution puisse s'appuyer sur des éléments objectifs ou des indicateurs permettant d'en apprécier la justification dans la durée. Il s'agit en effet d'une adaptation pérenne du budget.

J'invite néanmoins à voter favorablement ce budget, tout en souhaitant que les remarques formulées puissent être relayées et prises en considération lors des prochains exercices budgétaires.

Mme la Présidente

Je vous annonce l'arrivée de Mme la Conseillère Sandra Chevalley. Le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 57 et la majorité est de 29.

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions de ce budget tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le budget 2026 tel que présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- ⇒ C'est avec **40 OUI** - 4 NON et 12 ABSTENTIONS que le **Budget 2026 du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2026 est accepté.**

10. Budget communal – Exercice 2026

Mme la Présidente

Je vous propose de traiter le Budget communal comme suit :

1. Parole est donnée à M. le Conseiller Nader Donzel, président de la Commission des finances, en l'absence du rapporteur de la commission pour la lecture du rapport ;
2. Traitement du Budget dans son ensemble : les comptes de fonctionnement, dicastère par dicastère, section par section, pages **21 à 125**
3. Comptes de fonctionnement par nature, pages **126 à 129**.
4. Récapitulation par direction et résultat, pages **19 à 20**.
5. Plan des investissements 2025 - 2030, pages bleues, pages **131 à 152**.
6. Préambule, pages chamois, pages **1 à 15**.
7. La parole sera donnée aux présidents des groupes politiques dans l'ordre de leur représentation
8. Ouverture de la discussion, à l'Assemblée, sur l'ensemble du Budget communal 2026 :
9. Puis la parole sera donnée à M. le Syndic, Christian Maeder.
10. Nous passerons au vote sur le Budget 2026

Les pages **17 et 18** consacrées au détail des Crédits complémentaires au Budget 2025 ne seront pas discutées, ayant déjà été acceptées par le Conseil du 22 mai 2025.

L'un d'entre vous est-il opposé à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

Je précise que vous pourrez poser des questions et faire valoir votre droit d'initiative au fur et à mesure des chapitres. Si vous avez une question sur un poste, je vous prierais d'énoncer très clairement le numéro du poste et la page concernée.

Nous pouvons commencer.

J'invite tout d'abord M. le Conseiller Nader Donzel qui remplace M. le Conseiller Pierre Dufay de Lavallaz, absent ce soir, à donner lecture du rapport de la Commission des finances ainsi que les conclusions.

M. le Conseiller Nader Donzel

La Commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises d'octobre à novembre 2025 à la salle de Réception à Mon Repos et en visioconférence. Au nom de la Commission, j'aimerais remercier particulièrement les membres de la Municipalité et les chefs de service pour les réponses qu'ils ont apportées à nos questions. Je veux aussi remercier M. Bays qui a repris le rôle de M. Salzmänn. C'était un rôle important à reprendre. M. Salzmänn laissait une place vacante qui était importante. Et je dois dire que, pour l'ensemble des membres de la Commission des finances, on peut dire que la municipalité a trouvé chaussure à son pied. Et je remercie encore M. Baïss pour la qualité de la présentation qu'il nous a faite et la qualité des réponses qu'il nous a amenées.

Je relève que l'excédent de charges approche 6 millions de francs, en augmentation par rapport aux années précédentes, soit environ 5 millions en 2024 et 4,6 millions en 2025.

Je constate que les revenus prévus pour 2025 et 2026 demeurent globalement stables. Certaines variations notables sont toutefois à relever, notamment la fin des dividendes extraordinaires de SIE SA pour environ 370 000 francs, compensée en partie par une augmentation de la participation cantonale à l'impôt sur les gains immobiliers d'environ 400 000 francs.

Je mentionne également le démarrage d'amortissements liés à des investissements réalisés ces dernières années pour environ 2,3 millions de francs, ainsi qu'une augmentation d'environ 690 000 francs de la participation aux charges cantonales des transports publics.

Je signale par ailleurs une erreur dans le tableau relatif aux fonds propres et à l'endettement, le montant correct se situant aux alentours de 62 à 62,5 millions de francs et non 57,5 millions.

Concernant la NPIV, je relève qu'une incertitude demeure, 2025, constituant la première année de mise en œuvre. L'examen des comptes 2025, prévu en juin 2026, permettra de mieux mesurer son impact sur les finances communales.

Je constate que le plan des investissements pour 2026 est proche de celui de 2025, à l'exception de la durée d'extinction de la dette, désormais projetée à l'horizon 2030, ce qui est considéré comme acceptable.

Je relève également une adaptation dans les projections d'évolution du taux d'imposition. La planification prévoit désormais une hausse de 1,5 point en 2028, puis 2 points en 2029 et 2 points en 2030.

Je précise que le rapport détaille par ailleurs les principales variations pour chaque chapitre du budget.

S'agissant des conclusions, je mentionne qu'un vœu de la Commission des finances porte sur la création de lignes dédiées aux recettes de la patinoire et de l'équilibrage dans le compte 171.

Je relève que, selon la Commission des finances, le budget présenté est équilibré après prélèvement dans la réserve générale et ne suscite pas de réserve particulière. Les explications fournies ont été jugées cohérentes et empreintes de bon sens.

Je souligne toutefois que, compte tenu d'un plan d'investissements avoisinant 90 millions de francs sur cinq ans, la Commission réitère la nécessité d'une vigilance quant à la marge d'autofinancement lors des prochains exercices.

Je note également que la Commission des finances relève un manque de visibilité concernant l'évolution des effectifs, les données étant présentées par direction sans analyse suffisante de leur impact durable sur les charges de personnel. Elle encourage la Municipalité à proposer une vue globale des évolutions d'effectifs lors des prochains budgets.

Après délibération, je précise que la Commission des finances recommande, à l'unanimité, l'adoption du budget 2025 de la Commune d'Ecublens tel que présenté.

Mme la Présidente

Je remercie M. le Conseiller Nader Donzel pour la présentation de ce rapport rédigé par M. le Conseiller Pierre Dufay de Lavallaz.

Nous passons au point 1, Comptes de fonctionnement.

- Chapitre 1, administration générale, pages 21 à 45
- Chapitre 2, finances, pages 47 à 53
- Chapitre 3, domaine et bâtiments, pages 55 à 73

M. le Conseiller Eric Darbellay

Je pose une question concernant les pages 56–57 du budget, plus précisément le poste 302 relatif aux traitements du personnel fixe.

Je relève qu'une augmentation est mentionnée en lien avec la création d'un poste de chef de projet junior en durabilité.

Je souhaite obtenir des précisions sur les tâches prévues ainsi que sur les projets qui seront confiés à ce poste.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je précise que l'objectif de ce poste est d'apporter un soutien au délégué au plan climat et à la durabilité. Il s'agit de créer un poste junior destiné à une personne en début de parcours professionnel, avec un soutien financier du Canton durant quatre ans, à raison de 20 000 francs par an pour les deux premières années et de 10 000 francs pour les deux suivantes.

Le poste est prévu pour une durée maximale de deux ans, permettant à la fois d'offrir une expérience formatrice et de réévaluer la situation à son terme.

Le ou la titulaire contribue à la mise en œuvre opérationnelle de la politique climatique et de durabilité. Ses missions portent notamment sur la gestion de projets, la communication et la sensibilisation, la participation à des groupes de travail ainsi que l'appui administratif.

Il ou elle participe à l'identification, à la planification, au suivi et à la coordination de projets en durabilité, collabore avec les différents services communaux, contribue à la préparation des évaluations périodiques des projets et prend part aux réunions de suivi.

Le poste comprend également des tâches de communication, telles que la rédaction de contenus, la participation à l'organisation d'événements publics et la contribution à la stratégie de communication.

Enfin, la fonction inclut un travail de coordination interne et externe, notamment au sein des groupes de travail liés au plan climat et à la mobilité, ainsi qu'un appui administratif comprenant la préparation de synthèses et de bilans intermédiaires.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Je remercie Mme Petoud pour toutes ces informations.

Je voulais avoir ces informations pour que chacun puisse voter en âme et conscience par rapport à l'objectif de cette création de poste, parce que je vais vous proposer un amendement au budget par rapport à ça, donc je pensais que c'était nécessaire d'avoir une vue claire et nette de ce que ça signifiait.

Madame la présidente, chères et chers collègues,

La réponse de la municipalité ne me convainc pas. Même si je comprends leur raisonnement, je propose ce soir une solution pour améliorer la marge d'autofinancement de la Commune. Cela peut sembler une petite mesure, mais je pense qu'il vaut la peine d'essayer.

Je propose de supprimer le poste de responsable de projet junior pour la durabilité. Les concepts de durabilité sont déjà largement déployés au sein de la commune. En mettant en commun les ressources des différents départements, il est possible de libérer du temps pour que certains collaborateurs prennent en charge ces projets de durabilité. Cela améliorera aussi la collaboration entre les départements et motivera certaines personnes à s'impliquer dans la gestion de projet. Dans le secteur privé, on demande souvent de faire plus avec les mêmes ressources. Je pense que cet effort peut être fait aussi au niveau de la Commune. Ma demande est raisonnable. Nous pourrions aussi travailler sur les demandes des ressources additionnelles demandées cette année pour le sport (référence au compte 171.3011). Mais je pense que supprimer ce poste de chargé de projet junior en durabilité est une mesure adéquate et probablement le meilleur endroit du budget. Cela pour effet d'éviter une inflation du personnel administratif. J'invite la municipalité à réfléchir à ces possibilités de synergies et mise en commun de ressources entre départements lorsque des demandes d'augmentation de personnel sont discutées.

Donc, ce soir, je propose d'amender le budget et de supprimer l'augmentation des charges personnelles en supprimant ce poste de projet junior pour la durabilité. Je propose de reconduire le budget 2025 pour la position 302.3011, en remettant le montant de chf 192 000 de l'an passé au lieu des CHF 262'800 proposé. Vu que nous avons une subvention de la Confédération, la position 302.4516 est mise également au niveau du budget 2025 soit à CHF 10,000 au lieu des CHF 25,000. Les positions du budget 302 y relatives cotisations AVS, caisse de pensions ainsi que assurances de personnes peuvent rester identiques. Je n'ai pas les chiffres exacts pour vous demander de les amender.

Je ne pense pas que cela empêche d'accepter l'amendement des 2 postes précités.

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, je vous remercie par avance de soutenir mon amendement des postes 302.3011 et 302.4516.

M. le Conseiller Charles Koller

J'aimerais bien l'avis de notre Syndic, puisque c'est lui qui défend le budget. J'aimerais savoir ce qu'il pense de cet amendement.

M. le Syndic, Christian Maeder

La Municipalité soutient cette présentation telle que proposée ce soir avec, effectivement, la mise sur pied d'un poste de junior pour aider notre délégué, M. Gouhier.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Le Conseil vient de valider une augmentation du budget du SDIS en raison d'un manque de ressources identifié.

Il est aujourd'hui également question d'un besoin en ressources humaines pour un autre poste pour notre commune. Une réflexion se pose dès lors sur la cohérence des positions de certains Conseillers et sur les raisons pour lesquelles les arguments avancés diffèrent dans ce cas précis.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Ma proposition se veut constructive. Je suggère à la Municipalité d'examiner la possibilité d'identifier en interne des personnes intéressées par la gestion de projets, afin d'éviter la création d'un poste supplémentaire et l'augmentation des charges, même à titre temporaire.

La mise en œuvre du plan climat implique l'ensemble des services communaux. Cette situation peut constituer une opportunité de renforcer les synergies internes et de limiter un fonctionnement en silo.

Je m'interroge sur le recours systématique à des ressources supplémentaires lorsqu'un besoin est identifié, plutôt que sur l'exploration prioritaire des ressources existantes. Dans un contexte où de nombreuses organisations font face à des contraintes, il me paraît pertinent que la commune examine aussi ces pistes d'optimisation.

Pour un poste de niveau junior, la mobilisation de collaborateurs internes intéressés par la gestion de projets, avec une libération partielle de leur taux d'activité, peut être envisagée. Cela peut également représenter un levier de motivation et de développement des compétences.

L'étendue des missions présentées laisse entrevoir des possibilités d'organisation interne. Cette proposition d'amendement est soumise au Conseil, chacun restant libre de sa décision.

Des réflexions peuvent aussi être menées en lien avec d'autres fonctions, notamment dans le domaine du sport, dont les activités présentent des liens avec les enjeux de durabilité et de sensibilisation à l'environnement.

Un éventuel décalage dans la mise en œuvre de certains projets liés à la durabilité ne remettrait pas fondamentalement en cause les objectifs poursuivis.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Je salue la vigilance exprimée par M. le conseiller Darbellay concernant l'engagement de ce poste junior.

Si la Municipalité propose cet engagement, c'est qu'il répond à un besoin de compétences spécifiques. Cette démarche ne remet pas en cause la transversalité entre les services ni l'implication de l'ensemble de l'administration dans les enjeux de durabilité et de transmission aux générations futures.

Sans remettre en question les compétences des collaboratrices et collaborateurs communaux, certains projets nécessitent un renfort disposant de qualifications particulières, correspondant au profil de ce poste junior.

J'invite dès lors le Conseil à refuser l'amendement.

Mme la Municipale Pascale Manzini

Je suis surprise qu'un avis individuel ait été sollicité auprès du syndic. La Municipalité présente un budget examiné de manière collégiale et approfondie, et le document soumis au Conseil reflète cette position collégiale.

Je comprends les réflexions relatives à la mobilisation de ressources internes pour la conduite de projets. Dans le domaine du développement durable, le délégué au plan climat assume toutefois actuellement seul ces responsabilités.

La création de ce poste vise à le décharger de certaines tâches, notamment administratives, afin d'augmenter la capacité d'action du secteur et de mieux accompagner la population ainsi que l'administration communale. Cette démarche s'inscrit aussi dans l'objectif de renforcer la transversalité du plan climat au sein des services.

Ce poste bénéficie par ailleurs d'un soutien financier externe et correspond à un profil junior, ce qui a été considéré comme une mesure proportionnée. Cette ressource supplémentaire répond à un besoin identifié de soutien au délégué en charge de ces dossiers.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Je suis surpris par l'argumentation développée précédemment. Je partage le constat sur les risques d'un fonctionnement en silo. Des propositions visant à renforcer la transversalité ont toutefois été refusées récemment par le Conseil, notamment le projet de durabilité appelé « Donut ».

Le budget a été préparé en amont et la Municipalité propose aujourd'hui ce poste en réponse à une surcharge de travail identifiée. Cette surcharge me paraît réelle.

Les enjeux climatiques se traduisent concrètement, notamment par l'augmentation d'événements tels que les inondations, impliquant des mesures et un suivi accru. Des projets sont également annoncés dans les investissements futurs de la commune, en particulier en matière d'arborisation communale.

J'invite dès lors à rejeter l'amendement et à veiller à la cohérence des décisions du Conseil. La mise en œuvre d'une politique climatique cohérente nécessite une coordination entre services et l'existence de groupes de travail transversaux.

M. le Conseiller Daniel Sage

Je suis surpris par certains éléments de l'argumentation évoquée précédemment, en particulier la comparaison entre secteurs privé et public. De nombreuses organisations, y compris des entreprises confrontées à des contraintes, ouvrent actuellement des postes liés à la durabilité en réponse à des besoins identifiés. Ces besoins existent également au niveau communal.

En matière de gestion des ressources humaines, je fais confiance à l'évaluation de la Municipalité, celle-ci reposant sur la connaissance du terrain et du fonctionnement quotidien des services.

Un débat trop centré sur cet aspect pourrait être perçu comme un signal peu encourageant pour les équipes concernées.

Les enjeux climatiques s'inscrivent dans une dynamique de long terme. À la date de cette séance, le 12 décembre 2025, nous fêtons, jour pour jour, les dix ans de l' Accord de Paris sur le Climat.

M. le Conseiller José Birbaum

Même si nous ne sommes pas dans le cadre du débat général, l'examen de cet amendement s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'évolution des charges.

L'annonce d'un résultat opérationnel déficitaire d'environ 6 millions de francs m'a marqué. J'aurais attendu des mesures plus affirmées en vue d'un redressement budgétaire, tant de la part de la Municipalité que, le cas échéant, de la Commission des finances.

La maîtrise des charges et la priorisation des dépenses entre besoins avérés et éléments d'opportunité me paraissent importantes.

Les engagements en matière de personnel constituent des charges pérennes qui réduisent les marges de manœuvre futures.

Mon propos ne vise pas spécifiquement l'amendement en discussion, mais cherche à replacer celui-ci dans le contexte global des finances communales. La situation appelle, à mon sens, une attention particulière.

M. le Syndic, Christian Maeder

Je souhaite rassurer l'Assemblée sur le fait que la discussion porte sur le budget 2026 et non sur les résultats effectifs de la Commune. Les résultats relèvent des comptes.

Ces dernières années, les comptes communaux ont été très positifs. Le budget peut susciter certaines préoccupations, mais celles-ci pourront être réexaminées lors de la présentation des comptes, une fois les exercices 2025 puis 2026 bouclés.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Comme cela a été indiqué précédemment, de nombreuses organisations recrutent dans le domaine de la durabilité, ce qui correspond à une réalité actuelle. Des échanges récents avec un professionnel actif dans ce secteur confirment que les communes figurent parmi les principaux mandants pour ce type de prestations.

Le premier plan climat vient d'être achevé pour un coût d'environ 180 000 francs, inférieur au montant initialement prévu de 300 000 francs. Sur ce montant, une part très importante, de l'ordre de 160 000 francs, a été confiée à des prestataires externes.

Dans ce contexte, le responsable, M. le Gouhier, en charge de ces dossiers dispose, selon moi, de la capacité d'assumer les missions envisagées pour un poste junior.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Cet élément rejoint la position défendue initialement. Il est indiqué que des prestations ont été externalisées. Or, le préavis récent sur l'outil « Donut » visait précisément à doter la commune d'un outil permettant de mieux internaliser et suivre ces démarches de manière quantitative et transversale entre services.

Cette proposition relevait de la compétence du Conseil, qui a choisi de ne pas y donner suite. Dans ce contexte, les arguments liés à l'externalisation ou au fonctionnement en silo me paraissent difficilement acceptables.

J'invite dès lors à refuser l'amendement.

M. le Conseiller Charles Koller

Je suis quand même relativement emprunté face à l'idée que des collaborateurs communaux disposeraient d'un temps disponible important pour assumer de nouvelles tâches. Une telle situation pourrait traduire une organisation perfectible. Les taux d'activité engagés impliquent en principe une adéquation avec les charges de travail.

Une réflexion sur ces aspects peut relever du rôle des instances de contrôle.

Le développement des compétences en matière de durabilité au sein des différents services constitue un objectif à long terme. Cette évolution nécessite toutefois un renforcement du secteur spécialisé, appelé à jouer un rôle d'expertise et de coordination avec l'ensemble des services.

J'invite dès lors à refuser l'amendement.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Je remercie pour le rappel concernant le refus de l'outil Donut, ce point constituant un fait.

S'agissant du rôle de la Commission de gestion, dont je fais partie, celle-ci n'exerce pas de co-gestion. Les conseillères et conseillers conservent en revanche leur rôle d'appréciation et de questionnement.

Au regard de l'évolution du plan climat et des décisions prises par le Conseil, des interrogations peuvent se poser quant à la structuration du domaine de la durabilité au sein de la commune.

Sur la base des comptes communaux, les dépenses liées au développement durable ont connu une progression marquée ces dernières années, passant d'environ 386 000 francs en 2021 à plus de 940 000 francs récemment, avec un montant budgétisé dépassant le million de francs pour l'exercice à venir. Cette évolution traduit un engagement important de la commune dans ce domaine.

Plusieurs mesures mises en œuvre dans le cadre du développement durable recueillent mon soutien. Le contexte financier actuel, caractérisé par un déficit et un recours aux réserves, appelle toutefois à une capacité d'adaptation et à une attention particulière à l'évolution des charges.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Je partage une partie de l'argumentaire qui a été développé par M. Darbellay, notamment. Cela dit, pas forcément la conclusion à laquelle il arrive.

Je souhaite conclure par deux invitations. Au préalable, quelques mots concernant la Commission des finances, dont les conclusions ont été présentées précédemment par son président.

Je souhaite relire un extrait des conclusions, afin d'introduire les éléments qui suivent.

Donc dans les conclusions, il y a un paragraphe qui dit, par ailleurs, la Commission des finances constate un manque de visibilité concernant l'évolution des effectifs, les données étant présentées par direction sans fournir d'appréciation suffisamment documentée de leurs incidences durables sur les charges de personnel. Elle invite la Municipalité à proposer une vue globale des modifications d'effectifs pour les prochains exercices budgétaires.

La Commission des finances s'est interrogée sur ces questions et a mené des discussions approfondies, rejoignant en partie les préoccupations exprimées. Le vote porte ce soir sur le budget et le message transmis par la Commission des finances me paraît suffisant pour guider la suite. Une attention particulière pourra être maintenue sur cette base lors des prochains exercices.

Le refus de ce poste ne me paraît pas constituer un signal approprié dans ce contexte. Il s'agit d'une dépense limitée dans le temps et annoncée comme telle. La mission et le besoin liés à ce poste ont été présentés de manière détaillée.

Le besoin me paraît établi et clairement exposé. La Commission des finances a par ailleurs recommandé une vigilance sur l'augmentation globale des effectifs pérennes. Le poste concerné n'entre pas dans cette catégorie et bénéficie en outre d'un subventionnement.

Je formule deux invitations. La première consiste à proposer le retrait de l'amendement. La seconde invite l'Assemblée à refuser cet amendement s'il devait être soumis au vote.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, nous pouvons procéder avec le traitement de l'amendement. Je demande à M. le Conseiller Eric Darbellay s'il maintient son amendement.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Je maintiens mon amendement.

Mme la Présidente

Je vais relire l'amendement proposé avant de passer au vote.

M. le Conseiller Darbellay propose d'amender le budget et de supprimer l'augmentation des charges personnelles en supprimant ce poste de projet junior pour la durabilité. Je propose de reconduire le budget 2025 pour la position 302.3011, en remettant le montant de CHF 192 000 de l'an passé au lieu des CHF 262'800 proposé. Vu que nous avons une subvention de la Confédération, la position 302.4516 est mise également au niveau du budget 2025 soit à CHF 10'000 au lieu des CHF 25'000.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 23 OUI - **28 NON** et 5 ABSTENTIONS que l'amendement est refusé.

Nous pouvons passer au chapitre 4, Travaux, pages 73 à 87.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

A la page 85, derrière ligne, compte 460.3526.6, STEP ERM Morges, 403 300 francs pour la partie d'Ecublens. Le budget de 3 444 800 francs de l'ERM, avec ses 15 communes qui le composent, a été accepté par le Conseil intercommunal. A savoir que ce budget 2026 est uniquement pour la maintenance et charge d'exploitation, ceci en attente du projet de la nouvelle STEP, car celle-ci à sa capacité maximum et de technologie de 1970.

Mme la Présidente

Nous pouvons continuer.

- chapitre 5, Instruction publique et culte, pages 87 à 107.
- chapitre 6, Police, pages 107 à 111
- chapitre 7, Affaires sociales, pages 111 à 125

La parole n'est pas demandée, nous pouvons poursuivre avec les comptes de fonctionnement par nature, soit les pages 126 à 129. La parole n'est pas demandée. Donc, on revient en arrière pour les pages 19 à 20, la récapitulation par direction et résultat. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? La parole n'est pas demandée. Nous allons maintenant au plan d'investissement 2025 à 2030, et les pages bleues 131 à 153. La parole n'est pas demandée, nous revenons donc aux préambules, les pages Chamois 1 à 15. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

En mon nom et en celui du Conseil, j'adresse tous mes remerciements aux membres de la Commission des finances pour la qualité de leur rapport ainsi que pour l'excellent travail accompli dans l'examen des Budgets que nous traitons ce soir.

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2026 aux représentants des groupes politiques.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

Le groupe Forum constate que le budget communal exercice 2026 présente un excédent de charge de 5'956'000 francs, mais contrôlé, la marge d'auto-financement négative exposée lors du budget 2025 a passé en positive pour ce budget 2026. La durée de remboursement de la dette s'est réduite en étant en dessous du budget 2025. Il reste les incertitudes de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise.

Le groupe Ecublens Forum d'opinion libre souligne la qualité du rapport de la Commission des Finances. Il relève aussi que la transition au service des finances du remplacement de M. Salzmann, la qualité du budget 2026 établie par notre nouveau boursier, M. Bays.

En conclusion, le groupe Forum, après avoir procédé à l'examen du budget communal 2026, le soutiendra et vous recommande d'adopter le budget 2026.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Au nom du groupe PSIG, je tiens d'abord à remercier Monsieur Cédric Bays, notre Boursier communal, pour la qualité du travail accompli. Le budget présenté témoigne d'une maîtrise

solide des outils comptables et de leurs enjeux. Nos remerciements vont également à la Municipalité, aux cheffes et chefs de service, ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs impliqués dans cet exercice. Enfin, nous saluons le travail de la CoFin, dont le rapport clair et structuré nous offre une vision précise de la situation financière de la commune et des enjeux à surveiller.

Le budget 2026 marque un tournant : dernier budget de la législature, et dernier budget sous sa forme actuelle. Il reflète les choix faits ces dernières années, notamment un plan d'investissements ambitieux — près de 90 millions sur cinq ans — pour maintenir et moderniser nos infrastructures publiques.

Le PSIG rappelle avoir soutenu ces investissements : rénovation des bâtiments scolaires, amélioration des infrastructures sportives, entretien du domaine public, développement de la mobilité douce. Ils profitent au plus grand nombre et laissent aux générations futures un patrimoine en bon état, adapté aux besoins des habitantes et habitants.

Mais ce budget met aussi en lumière plusieurs points d'attention.

La Commission des finances relève un excédent de charges de 5,9 millions, des réserves en baisse et une dette pouvant atteindre 51 millions fin 2026, avec un plafond d'endettement proche de sa limite dès 2027. Elle recommande une vigilance accrue quant à la marge d'autofinancement et à l'impact encore incertain de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV), dont la charge nette augmente de 14,3 %.

Ces éléments montrent que, dans les prochaines années, nous devons faire des choix clairs pour renforcer nos revenus et rationaliser nos dépenses, sans pénaliser les plus vulnérables ni fragiliser une classe moyenne déjà éprouvée par la hausse des primes d'assurance maladie, des loyers, et même du prix des cartons pour ceux qui peuvent encore se permettre de déménager.

Fidèles à nos valeurs socialistes, nous défendrons une trajectoire où les efforts sont équitablement répartis, où les services publics sont consolidés, où la solidarité reste au cœur des choix budgétaires. Le PSIG soutiendra donc ce budget dans un esprit de responsabilité, tout en restant attentif à ce que les décisions à venir renforcent durablement la cohésion sociale et le bien commun.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

En premier lieu, je tiens à saluer le travail effectué par l'ensemble des membres de notre commune pour l'élaboration de ce budget. Notamment mon homonyme M. Bays et ses collaborateurs pour leur travail clé.

Nous sommes à la fin de l'année 2025, et mes discours sur les budgets se ressemblent d'année en année.

La différence, c'est que le monde change, et qu'il convient de nous adapter. Notre canton a compris que les contribuables ne doivent pas être pressés comme des citrons. Cet après-midi, le Grand Conseil a fait le choix de ne pas toucher aux salaires des employés, mais des mesures vont être prises pour maintenir un équilibre financier. Je vous laisserai lire dans les journaux les conséquences pour les différents services cantonaux.

Notre budget communal prévoit une indexation des salaires de 0,5% (IPC), un choix louable, surtout en période de déficit. A noter que notre commission des finances constate un manque de visibilité de l'évolution des effectifs.

Les données présentées ne fournissent pas d'appréciation suffisamment documentées et de leurs incidences durables sur les charges de personnel.

Nos charges ne seront pas équilibrées en conséquence. Ce budget prévoit également une augmentation du nombre d'employés communaux.

Est-ce vraiment raisonnable ? Un chargé de projet junior en durabilité ? Un délégué au sport ? Est-ce que nos enfants mangent trop de donuts ?

En parlant de dépenses croissantes — et non de croissants — je souhaite souligner les efforts réalisés en faveur du développement durable. Certains d'entre eux sont remarquables. Néanmoins, il est important de connaître la progression des charges, dont je vais à présent vous donner lecture.

Si l'on observe les dépenses, notre climat communal évolue positivement. En revanche, notre climat financier, lui, passe au rouge : il se réchauffe ! Comment ne pas comprendre que « *notre maison brûle et nous regardons ailleurs* » ? Comme l'avait dit Jacques Chirac. L'avis externe d'une spécialiste en gestion des finances communales confirme cette tendance. Permettez-moi de vous en lire un extrait.

Son analyse constate un excédent des charges de 5'955'700 CHF, contre 4'614'500 CHF au budget 2025, soit une forte hausse. Avec de tels excédents, d'ici à fin 2028, le fonds de réserve général — qui s'élevait à environ 19'000'000 CHF au 31.12.2024 — sera complètement épuisé.

La marge d'autofinancement est presque nulle : 9'200 CHF, contre une marge négative de 519'900 CHF au budget 2025. Cela signifie que la marge d'autofinancement ne couvre pas les amortissements annuels, qui s'élèvent à 6'855'500 CHF dans le budget 2026. Autrement dit, le recours à l'emprunt pour financer les investissements sera inévitable.

Rappelons que la marge d'autofinancement devrait au minimum couvrir les amortissements annuels, afin de reconstituer la valeur des équipements qui s'usent et devront être remplacés. Lorsqu'une commune ne couvre pas ses amortissements par sa marge d'autofinancement :

- *elle sous-finance le renouvellement de ses équipements (bâtiments, voirie, matériel, etc.);*
- *elle devient dépendante de l'endettement pour remplacer ou renouveler ses immobilisations ;*
- *sa situation financière se fragilise à long terme.*

En conclusion, notre Municipalité augmente l'ensemble des charges et envisage d'augmenter les impôts pour régler l'addition. Les élections communales approchant, ne devrait-elle pas présenter sa stratégie budgétaire de législature actuelle dans le prochain journal communal de février ? Une partie de notre groupe soutient ce budget et laisse la liberté de vote à ces membres.

M. le Conseiller Charles Koller

Nous relevons une maîtrise réelle des charges de fonctionnement, notamment sur les biens et services, malgré l'augmentation des amortissements et la fin du dividende extraordinaire de SIE.

Dans un contexte de plus en plus exigeant, nous estimons que ce budget permet de maintenir les prestations à la population et de préparer l'avenir.

Le budget 2026 prévoit un excédent de charges avant prélèvement de fr. 5.956 mios mais une marge d'autofinancement 9'200.- en amélioration de 529'100 par rapport au budget 2025.

Ce qui veut dire que nous avons la capacité de financer les charges courantes de l'année avec les entrées financières de l'année courante. Dis autrement, il ne faut pas faire appel à la dette pour payer nos salaires.

Si nous parlons de la dette, elle est maîtrisée et, surtout, elle sert aujourd'hui à financer des investissements nécessaires pour notre commune.

Heureusement, elle ne sert pas à financer les charges courantes : si tel était le cas, nous serions face à un vrai problème et il faudrait sortir le carton jaune, voire le carton rouge. Ce n'est pour l'instant pas la situation d'Ecublens et c'est bien ainsi.

C'est une attention particulière à avoir pour l'avenir, garder cet équilibre pour ne pas pénaliser les générations futures.

Nous relevons également que notre Conseil dépose peu, voire aucun amendement, ce qui démontre deux choses :

- d'une part, que les finances sont maîtrisées
- d'autre part, que le Service des finances fournit des données claires et fiables, qui nous permettent de nous prononcer en toute confiance. Là aussi si vous allez regarder les budgets des autres communes, vous verrez que nous sommes gâtés.

Nous tenons donc à remercier la Municipalité, l'administration communales et plus spécialement notre nouveau Boursier qui a assuré une transition sereine suite au départ à la retraite de Monsieur Salzmann.

Sans trop de surprise Les Vert-e-s soutiendront ce budget 2026.

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod

Voici une petite synthèse sur le budget 2026 :

- Excédents de charges : 5,96 millions, en hausse par rapport aux années précédentes.
- Marge d'autofinancement : redevenue positive, 9 200 francs, contrastant avec le déficit 2025.
- Revenus : stables, + 0,2 %, mais impactés par la fin des dividendes extraordinaires du SISA et une hausse de la participation cantonale aux gains immobiliers.
- Charge : + 1,8%, principalement dû aux amortissements, travaux bâtiments Mars et aux transports publics, + 686 200 francs.
- Fonds propres et dettes : Fonds propres estimés à 56,1 millions fin 2026, dettes prévues à 51 millions.
- NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) : impact négatif accru, solde net de - 4,25 millions.
- Investissement 2025-2030 : équilibre global à terme, mais endettement proche du plafond, 120 millions dès 2027.
- Fiscalité : augmentation progressive du taux d'imposition prévue en 2028 et 2030, de 62,5% à 68%.

En résumé, le budget 2026 présente une situation financière tendue avec des charges en hausse et une dette croissante, mais une marge d'autofinancement qui redevient positive. Les incertitudes liées à la NPIV, nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, et la nécessité d'augmenter le taux d'imposition à moyen terme sont des points sensibles que le groupe UDC restera attentif.

Pour conclure, le groupe UDC remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget 2026 et vous recommande d'accepter le budget 2026 tel que présenté.

Mme la Présidente

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du budget communal 2026 à toute l'Assemblée.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Je souhaite également adresser mes remerciements à la Commission des finances, à la Municipalité ainsi qu'au boursier pour les réponses apportées et le travail fourni dans le cadre de l'élaboration du budget. La préparation budgétaire représente un travail conséquent.

Je ne sais pas si M. Sage souhaite intervenir. Il a par le passé exprimé des réserves sur le budget, estimant que les mesures en faveur des actions climatiques n'étaient pas suffisantes. S'il prend la parole, j'espère qu'il mettra en avant le fait qu'il y a la création d'un poste Projet junior pour la durabilité.

Mme la Présidente

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. le Syndic, Christian Maeder

Je souhaite remercier l'ensemble des membres de la Commission des finances, en particulier son président et son rapporteur, pour le travail accompli, la qualité de l'analyse réalisée et le rapport présenté, qui s'inscrit dans la continuité des rapports de référence de la Commission en matière budgétaire.

Je remercie également mes collègues pour leur contribution à l'élaboration d'un budget présentant une marge d'autofinancement certes modeste, mais positive.

Mes remerciements s'adressent aussi à M. Bays, qui a repris cette fonction à la suite de M. Salzman. La transition représentait un défi compte tenu du niveau d'exigence établi, et son engagement est salué.

Ce budget s'inscrit par ailleurs dans la continuité des budgets précédents.

Le fonctionnement financier permet de maintenir un équilibre satisfaisant. Les comptes effectifs devraient présenter des résultats plus favorables que les projections budgétaires.

Cette situation s'est régulièrement vérifiée par le passé. Des évolutions positives peuvent également être attendues en lien avec la croissance démographique, susceptible d'entraîner une augmentation des ressources fiscales.

Je souhaite également apporter une précision concernant l'indexation salariale. Une indexation de 0,5 % avait été envisagée, mais l'adaptation retenue s'est établie à 0,3 %, sur la base d'un calcul d'indexation effectué de septembre à septembre.

Cette adaptation constitue un geste en faveur du personnel communal. Les retours observés en matière de satisfaction et de présence au travail sont très positifs, ce qui représente un élément important pour le bon fonctionnement de l'administration.

Je remercie enfin l'Assemblée pour la confiance témoignée.

Mme la Présidente

Nous allons passer au vote. Je vous relis les conclusions du Budget communal 2026 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE D'ADOPTER :

le budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens pour l'exercice 2026,

PREND ACTE :

du plan des investissements de la commune d'Ecublens pour les années 2025 à 2030.

Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Vous pouvez voter, à présent. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **46 OUI** - 6 NON et 4 ABSTENTIONS **que le Budget communal exercice 2026 est accepté.**

11. Droit d'initiative

Mme la Présidente

Nous passons au point 11. Qui souhaite prendre la parole ?

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Le 19 novembre dernier, vers 9h15, un camion s'est engagé sur la route du Bois dans la zone des trois ponts et n'a pas pu franchir le deuxième pont. L'impact l'a déporté vers le trottoir et a endommagé la clôture qui sépare la route de l'espace piéton. La manoeuvre

du conducteur a clairement mis en danger les autres usagers de la route, les piétons et les deux-roues étant particulièrement vulnérables face à un véhicule lourd.

Ce type d'incident n'est pas isolé. La hauteur maximale est annoncée, mais l'information n'est pas prise en considération par certains conducteurs, car le premier pont franchi est plus haut que le pont central. Pour quelqu'un qui ne connaît pas les lieux, il n'est pas intuitif qu'un pont plus bas se trouve quelques mètres plus loin. Des poids lourds s'engagent régulièrement, doivent reculer, ou endommagent les structures.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

1. La Municipalité est-elle en mesure de documenter la fréquence de ces incidents, qu'il s'agisse de camions coincés, d'impacts sur les ponts ou d'interventions des secours et des services techniques ?
2. La signalisation actuelle est-elle jugée suffisante et compréhensible pour les conducteurs qui ne connaissent pas le site, et la Commune envisage-t-elle une signalisation plus claire en amont ? Serait-il possible d'installer un limiteur de hauteur sous les premiers ponts, comme dans les stationnements?
3. Étant donné le trafic venant du chemin des Trois-Ponts et du chemin de la Motte vers les zones industrielles, les limitations de trafic et de hauteur sont-elles indiquées de manière optimale pour éviter toute ambiguïté ?
4. Puisque des aménagements seront nécessaires pour le passage des bus articulés des TL, quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour assurer la sécurité de tous les usagers, et prévenir de nouveaux incidents ?
5. Enfin, compte tenu des nombreux cas où des poids lourds tentent de passer malgré la limitation, la Commune pourrait-elle être tenue pour responsable de la mise en danger des enfants sur le chemin de l'école si la signalisation était jugée insuffisante ?

M. le Municipal Jean Cavalli

Plusieurs questions soulevées appellent un examen attentif. Un contact a été pris avec la police, qui indique que le rapport d'accident est toujours en cours d'établissement. Des éléments complémentaires pourront être communiqués ultérieurement, une réponse écrite étant prévue une fois le rapport complet disponible.

S'agissant des premiers constats, les informations transmises indiquent que les vérins soutenant la benne du camion n'étaient pas entièrement rétractés, pour des raisons qui devront encore être clarifiées par l'enquête. Le véhicule aurait ensuite pivoté. Sous réserve des résultats définitifs de l'enquête, un réglage correct des vérins aurait permis le passage.

Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour sécuriser le véhicule et procéder au nettoyage initial de la chaussée. Le conducteur blessé a été transporté au CHUV et sera entendu ultérieurement dans le cadre de la procédure. Les conclusions définitives restent en attente.

12. Communications municipales

Mme la Présidente

Nous passons aux communications municipales.

a) Communications écrites

1. Réponse au vœu de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb exprimé le 13 février 2025, qui invite la Municipalité à explorer la mise en place de mesures concernant la prévention et la sensibilisation en matière de santé à Ecublens

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je souhaite remercier la Municipalité pour ses explications circonstanciées.

Mme la Présidente

Nous passons maintenant au point

b) Communications orales

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

M. le Municipal Jean Cavalli

Indépendamment des réponses qui seront faites par écrit aux interpellations de Mesdames Landry-Reeb et Nahimana, je tiens à informer le Conseil d'un point traité par le Conseil intercommunal de la police. Il s'agissait d'un postulat de Madame Chiari Storari, qui demandait l'introduction de modules de sensibilisation aux biais implicites et aux discriminations dans la formation continue de la police de l'Ouest Lausannois. Il y a eu une commission qui a été chargée de préavisier sur ce postulat.

Il a été traité en Commission et celle-ci a considéré que les réponses du comité de direction de la POL étaient complètes et que les mesures existantes répondaient aux objectifs du postulat. Elle a proposé de classer l'objet.

Lors de sa séance du 26 novembre dernier, le Conseil intercommunal a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite au postulat. La Commission n'a relevé aucun élément permettant de conclure à l'existence d'un racisme structurel au sein de la POL.

Depuis plusieurs années, les thématiques liées au biais et aux discriminations sont intégrées dans la formation continue du corps de police, incluant un travail sur les perceptions, la communication, la psychologie professionnelle et les mises en situation avec des briefings structurés. Ces contenus sont complétés par des formations externes annuelles et par les enseignements de la formation initiale des aspirants.

Le service de formation ajuste régulièrement ces modules aux évaluations du contexte. De nouveaux contenus portant sur le rôle des cadres, les normes sociales, la prévention du harcèlement et du sexisme, ainsi que la standardisation de certaines interventions sont programmées.

L'introduction de modules dédiés aux biais implicites et aux discriminations est ainsi déjà effective au sein de la POL. Le comité de Direction indique que cette dynamique se poursuivra, en tenant compte des besoins liés à l'encadrement et à l'évolution des pratiques professionnelles.

Ceci pour vous dire que les questions qui ont été posées, qui sont finalement, si on appliquait la pure procédure, en main de ce Conseil intercommunal de la POL, amène un constat satisfaisant de la situation qui est interrogée maintenant par certaines interpellations.

Nous y reviendrons néanmoins parce que nous souhaitons que le Conseil communal obtienne des réponses directement et sans se cacher derrière les structures et la procédure de l'association intercommunale.

13. Divers

Mme la Présidente

Nous passons aux Divers. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Je m'étais posé la question de savoir quel était le but de ce communiqué. Si le but de ce texte, c'est de dire qu'à la police de l'Ouest lausannois, il n'y a pas de racisme, d'après moi, c'est un peu raté.

Il ne suffit pas qu'un Conseil intercommunal composé de Conseillers communaux ou que même sa Commission décrète qu'il n'y a pas de racisme à la POL pour qu'il n'y ait pas de racisme. Prouver qu'il n'y a pas de racisme à la POL, et c'est bien possible qu'il n'y en ait pas, mais ça nécessite au minimum un audit et par des gens compétents en la matière et pas juste des gens qui décrètent.

Je pense que cette affirmation dit beaucoup plus sur la composition du Conseil intercommunal que sur le racisme de la police. Il y a combien de membres de ce Conseil intercommunal qui ne soient pas des caucasiens ou des caucasiennes ? Je pense qu'il n'y en a pas beaucoup. C'est un peu un constat d'entre-soi, j'ai l'impression.

Mme la Conseillère Anuta Pichon

Je tenais à remercier notre Municipal, M. Schaffner, pour avoir fait le nécessaire pour effacer ce tag de la honte. Espérons qu'on n'aura plus l'occasion de voir ces horreurs à Ecublens.

Mme Frédérique Landry-Reeb

Vendredi prochain, nous vous invitons chez nous à la Rue de Bassenges 18 pour la fenêtre de l'Avant. Nous profiterons de ce moment pour exposer des œuvres faites par Mmes Claudine Braider, Marinette Rebeté, Mariana Barcello et Rita Manchester. Mme Florie Lambelet, nous contera un conte : « Le Noël du facteur ».

M. le Conseiller Charles Koller

J'aimerais remercier la Municipalité pour les fascicules « les balades à Ecublens ». Ils ont un design frais et innovateur. Peut-être que le journal communal pourrait s'inspirer de ce design.

Mme la Conseillère Silvana Passaro

Tout à l'heure, nous avons voté le budget pour le chalet des Alouettes à Morgins. Je tenais à remercier aussi bien la Municipalité que notre Conseil de permettre à nos loulous écuablans de faire des camps dans de si bonnes conditions. J'en reviens, donc je peux bien en parler.

J'en profite aussi pour remercier l'équipe du chalet qui a été vraiment au top pour encadrer les 53 élèves et accompagner les 6 adultes, lors des différentes activités et moments de la journée.

Je remercie aussi l'équipe de la cuisine qui nous a concocté de délicieux repas, et je vous promets que même les élèves ont mangé jusqu'au dernier brocoli. Nous nous sommes régalés. Donc, merci.

Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz

Je remercie les membres du Conseil pour l'acceptation de l'augmentation du budget de la ludothèque.

L'étape suivante serait d'agrandir les locaux qui deviennent petits.

14. Allocution de M. le Syndic, Christian Maeder

Madame la Présidente du Conseil communal,

Chères Collègues Municipales, Chers Collègues Municipaux,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous arrivons au terme de cette année 2025, riche en émotions, en défis relevés et en motifs de satisfaction pour notre commune. En cette période de l'Avent, ce moment de bilan prend une résonance particulière, entre gratitude pour ce qui a été accompli et espérance pour ce qui vient.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir le privilège de vivre dans un pays, une région, un canton et une commune où la qualité de vie demeure élevée, alors que de nombreux endroits dans le monde sont chaque jour frappés par des conflits, des catastrophes naturelles ou des actes de violence. Cette situation, dont nous mesurons la chance, nous permet d'envisager l'avenir avec davantage de sérénité et de confiance, tout en restant conscients de nos responsabilités de solidarité.

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous avez témoignée à la Municipalité en soutenant, au fil des séances, les différents préavis qui vous ont été soumis. À l'image des années précédentes, les débats ont été courtois, exigeants sur le fond et, dans la grande majorité des cas, empreints de respect mutuel. Mes collègues de la Municipalité et moi-même sommes heureux de pouvoir compter sur un Conseil communal attentif, engagé et soucieux de l'amélioration continue des conditions de vie de la population d'Écublens.

Cette fin d'année est également marquée par l'achèvement de la surélévation et de la réfection du bâtiment Mars au collège du Pontet. Ce collège passe ainsi de onze à vingt salles en tout, dont seize salles de classe et quatre salles de dégagement, offrant de meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage à nos élèves et à leurs enseignants.

Les installations sportives du stade du Croset ont, elles aussi, franchi une étape importante de modernisation avec la transformation d'une surface de jeu en terrain synthétique, désormais utilisable quelles que soient les conditions météorologiques. Cet investissement renforce l'attractivité de nos infrastructures sportives et soutient les activités des clubs, des écoles et de l'ensemble du tissu associatif.

Le repas que nous partagerons à l'issue de cette séance se veut un moment convivial, propice aux échanges moins formels, à la rencontre entre groupes, sensibilités et générations. Que ce temps de partage fasse vivre la volonté commune qui nous réunit ce soir, et que le dialogue, au-delà de nos divergences, continue de nourrir l'écoute et la compréhension réciproques.

Je souhaite également exprimer, au nom de la Municipalité, une profonde reconnaissance à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. Leur engagement au quotidien, leur professionnalisme et leur sens du service public contribuent directement à la qualité des prestations offertes à la population et au bon fonctionnement de notre ville.

En cette période de l'Avent, mes collègues de la Municipalité, que je remercie pour leur excellente collaboration tout au long de l'année, et moi-même, vous adressons nos vœux les plus chaleureux. Que l'année 2026 qui approche vous apporte du bonheur, de la joie auprès de celles et ceux qui vous sont chers, et surtout une bonne santé.

Je vous remercie toutes et tous de votre attention et vous souhaite d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année.

15. Discours de Mme la Présidente, Daniela Miéville

Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Conseillères communales, Monsieur les Conseillers communaux, Monsieur l'Huissier, Monsieur le Boursier communal, ainsi que toutes les personnes présentes,

À l'approche des fêtes de fin d'année, nous nous retrouvons pour notre traditionnel repas du Conseil communal, précédé par l'apéritif. J'espère que vous apprécierez les mets préparés par notre auberge communale, et je me réjouis que notre commune puisse compter sur un restaurant de qualité pour partager ensemble ces moments conviviaux.

Les fêtes de fin d'année sont synonymes de joie et de partage, mais ce n'est pas toujours le cas pour tout le monde et j'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui se sentent seuls en cette période. Personnellement, j'ai le souvenir d'une année où suite à mon divorce, ma fille était chez son père à Noël, mes parents à l'étranger pour les fêtes de fin d'année et une amie m'a invité à fêter Noël avec sa famille, je lui en serai toujours reconnaissante. Donc, si l'une ou l'un d'entre vous se retrouve isolé le jour de Noël, n'hésitez pas à venir vers moi pendant cette soirée : je serai plus qu'heureuse de vous accueillir chez moi, car pour l'avoir vécu, c'est toujours plus facile de passer les fêtes en compagnie d'amies ou d'amis. Nous traversons tous parfois des moments difficiles, et je tiens à exprimer mon soutien à ceux qui en ont besoin.

L'année de ma présidence marque la fin de la législature 2021-2026. Pour certains d'entre vous, ce sera votre dernier repas de fin d'année au sein du Conseil, car vous ne vous représenterez pas. En mars 2026, nous procéderons au renouvellement des autorités communales. Je compte sur chacune et chacun de vous pour que les débats et la

campagne se déroulent dans le respect et la courtoisie entre tous les partis. Au niveau législatif, il ne nous reste plus qu'un Conseil avant cette échéance. Peut-être que ceux-ci dureront moins longtemps, une fois que les choix des électeurs seront faits.

Je souhaite profiter de cette occasion pour remercier toutes les conseillères et tous les conseillers qui s'engagent pour notre commune. Je sais combien il peut être difficile de trouver de nouveaux candidats prêts à s'investir, et j'entends souvent : « Je n'ai pas le temps » ou « Je n'ose pas ». Certains d'entre vous sont également actifs dans nos différentes sociétés locales, et je vous en remercie chaleureusement. Votre engagement est essentiel au bien-être de notre communauté. Les bénévoles sont malheureusement de plus en plus durs à trouver et même si les personnes sont indemnisées, pas tout le monde est prêt à s'engager.

Nous avons la chance de vivre dans une commune magnifique. Je remercie tous les employés communaux pour leur travail sur les espaces verts, les décorations de Noël et l'entretien de nos bâtiments. Merci également aux techniciens, à l'huissier, au greffe, et à toutes celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de notre Conseil et à la gestion de nos documents et du site internet.

Je souhaite exprimer un remerciement tout particulier à mes collègues du Bureau et à mes Secrétaires, sans qui le Conseil communal ne pourrait fonctionner, et le dépouillement des scrutins électoraux ne serait pas possible. Le 8 mars s'annonce d'ailleurs comme une journée intense, avec des objets fédéraux, une élection cantonale et le renouvellement des autorités communales. Le Bureau vous sollicitera pour nous aider à cette tâche.

Les derniers Conseils communaux ayant durés assez longtemps, je me suis dit, que mon discours ne serait pas trop long, alors je vous souhaite à toutes et à tous une excellente nouvelle année, en pleine santé et, pour ceux qui se représentent, une belle réélection.

Pour terminer, je remercie la Municipalité pour l'apéritif qui aura lieu dans la salle des Combles, ensuite la soirée se poursuivra à l'Auberge du Motty. Si jamais vous avez oublié votre choix de menu, n'hésitez pas à venir me voir, j'ai la liste récapitulative à disposition.

Mme la Présidente

Je vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu dans cette même salle **le jeudi 26 février 2026 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, je clos maintenant la séance en vous remerciant de votre participation.

Et il me reste à vous souhaiter de sereines fêtes de fin d'année.

Il est 21h28.


La Présidente



Daniela Miéville



La Secrétaire



Silvana Passaro